

Baccalauréat Professionnel			
SUJET	SESSION 2022	DUREE : 2 H	COEFFICIENT : 1
ÉPREUVE : PRÉVENTION – SANTÉ - ENVIRONNEMENT			

Ce sujet comporte 12 pages numérotées 1/12 à 12/12.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

PRÉVENTION - SANTÉ - ENVIRONNEMENT

SUJET

SESSION 2022

DURÉE : 2 HEURES

COEFFICIENT : 1

Répondre aux questions sur une copie d'examen, **en exploitant les situations, les documents et en mobilisant les connaissances.**

Reporter avec précaution le numéro des questions.

Toutes les réponses devront être rédigées sous forme de phrase complète.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	Session 2022
Épreuve: Prévention – Santé - Environnement	SUJET
Repère de l'épreuve : NC 22SN-PSE 1	Page 1 sur 12

PREMIERE PARTIE – Thématiques A et B

Situation d'actualité :

Journée mondiale de la contraception

L'Agence Régionale de Santé et l'Assurance Maladie de Normandie se font l'écho de cette 14^{ème} édition : leur objectif est de mieux informer les jeunes hommes et les jeunes femmes sur les différents moyens de contraception et sur les risques des rapports sexuels non protégés,.

Les parents, les professionnels de l'éducation et de la santé jouent un rôle important pour aider les jeunes à s'exprimer et à s'informer.

Un quart, des jeunes de 15 à 24 ans, a sa première relation sexuelle sans contraception.

Des sites internet de Santé Publique France pour aider les jeunes hommes et les jeunes femmes à mieux s'informer pour :

- trouver le moyen de contraception adapté à sa situation, trouver des conseils et des contacts, poser des questions : www.choisirsacontraception.fr
- consulter les réponses aux questions sur la sexualité : www.onsexprime.fr
- trouver des infos, poser des questions sur la santé : www.filsantejeunes.com

Les professionnels de santé (médecins, gynécologues et sages-femmes) sont là pour renseigner les adolescents et adolescentes, et les aider à choisir la contraception qui leur convient et la leur prescrire.

D'après <https://www.normandie.ars.sante.fr> – 26/09/2021

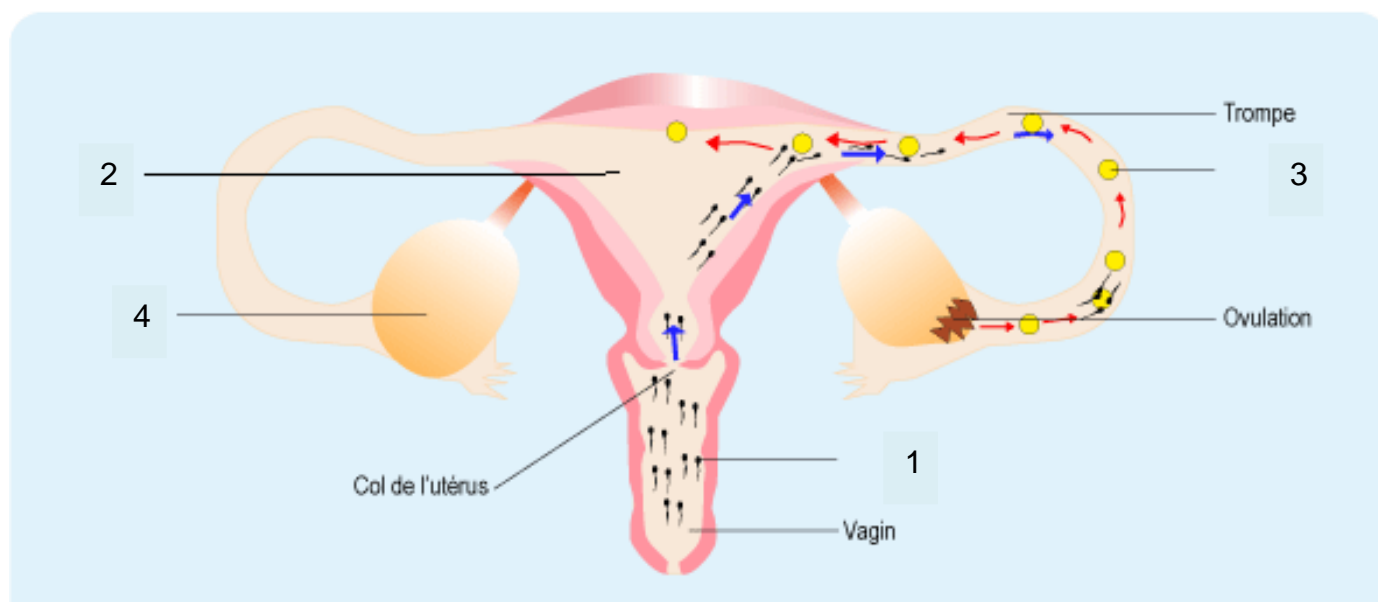
À partir de la **situation d'actualité** ci-dessus :

1.1 Indiquer le comportement à risque en matière de sexualité des jeunes de 15 à 24 ans et la conséquence.

1.2 Énoncer la problématique évoquée dans la situation d'actualité.

Afin de choisir une méthode de contraception féminine adaptée, il faut comprendre le fonctionnement physiologique des organes de la reproduction.

Document 1 : Schéma de la fécondation



Source : D'après <https://www.ameli.fr>

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	Session 2022
Épreuve: Prévention – Santé - Environnement	SUJET
Repère de l'épreuve : NC 22SN-PSE 1	Page 2 sur 12

A partir de la **situation** et du **document 1** :

1.3 Identifier les éléments 1 à 4 figurant sur le schéma du document 1.

1.4 Nommer les étapes de la reproduction sexuée depuis le rapport sexuel jusqu'à la nidation.

Pour éviter une grossesse non désirée, il existe parmi différents moyens de contraception : par exemple des dispositifs intra-utérins (DIU) ou stérilets (le DIU au cuivre et le DIU hormonal) et la pilule combinée.

Document 2 : Les D.I.U.

Le Dispositif Intra Utérin (DIU) au cuivre agit à deux niveaux : une altération des spermatozoïdes par l'action du cuivre qui empêche la fécondation (action spermicide) et une modification de l'endomètre qui empêche la nidation de l'œuf.

Toutes les femmes, à tout âge (sous réserve de contre-indication) peuvent utiliser ce moyen de contraception. [...]

C'est une méthode très efficace et peu contraignante.

Les jeunes femmes peuvent utiliser le DIU [...] comme première contraception. On peut donc se faire poser un DIU même si on n'a pas eu d'enfant. Il existe des modèles dits « short » conçus pour être insérés dans un utérus de petite taille.

Tous les sports sont permis chez les femmes porteuses de DIU. Aucun effort physique ne peut le déplacer.



Source : <https://www.filsantejeunes.com>

Document 3 : La pilule combinée

La majorité des pilules contraceptives sont dites « combinées » c'est-à-dire qu'elles contiennent deux hormones : un œstrogène et un progestatif.

Le mode d'action des pilules est multiple :

- bloque l'ovulation ;
- barre la route des spermatozoïdes en épaississant la glaire cervicale ;
- rend la nidation difficile par modification de l'endomètre.

Source : D'après <https://www.futura-sciences.com>

A partir des **documents 2, 3 et 4** :

1.5 Indiquer le mode d'action du DIU cuivre.

1.6 Citer le mode d'action de la pilule contraceptive combinée.

1.7 Argumenter le choix de l'utilisation du DIU par rapport à la pilule.

1.8 Préciser l'objectif de l'affiche

1.9 Argumenter en quoi le DIU et la pilule ne protègent pas des IST.

1.10 Proposer un moyen de contraception protégeant des IST.

1.11 Argumenter le choix de ce moyen de contraception.

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	Session 2022
Épreuve: Prévention – Santé - Environnement	SUJET
Repère de l'épreuve : NC 22SN-PSE 1	Page 3 sur 12

Document 4 : Affiche sur les méthodes de dépistage du SIDA



Source : <https://www.lecrips-idf.net>

De très nombreux résidus d'hormones issus des pilules contraceptives, des médicaments consommés ou jetés, ou des produits utilisés dans l'élevage, se retrouvent dans les eaux usées via les urines et les matières fécales, et finalement, en bout de chaîne, dans notre eau de boisson et nos aliments.

Document 5 : Féminisation des poissons des rivières : de nouveaux produits en cause

Depuis plusieurs années, les preuves d'une réduction de la proportion de poissons mâles dans les rivières des pays développés s'accumulent.
La cause en serait le déversement dans les eaux douces, via les stations d'épuration, de grandes quantités de molécules dont l'action sur les organismes ressemble à celle des hormones femelles, en particulier les œstrogènes. L'effet serait un changement de sexe des poissons mâles (un phénomène qui se produit naturellement chez de nombreuses espèces de poissons). On a beaucoup parlé de la pilule contraceptive, qui contient des œstrogènes, mais d'autres perturbateurs endocriniens ont été désignés, notamment des pesticides (organochlorés), ainsi que des substances contenues dans les peintures antifouling* pour les coques de bateaux.

**peinture antifouling : peinture antisalissure*

Source : d'après <https://www.futura-sciences.com> – 2009 m à j novembre 2021

A partir du **document 5** :

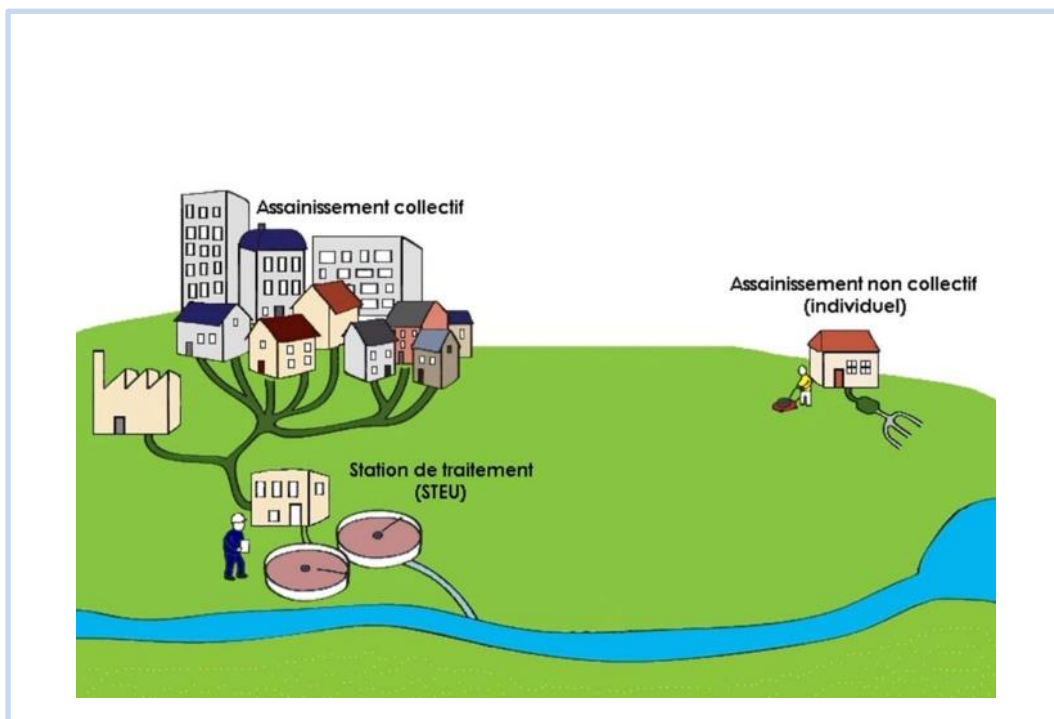
1.12 Relever les différents polluants présents dans les eaux usées.

1.13 Identifier la conséquence de la présence de ces polluants dans les eaux de rivières sur les poissons.

1.14 Nommer l'hormone à l'origine des molécules responsables de ce phénomène.

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	Session 2022
Épreuve: Prévention – Santé - Environnement	SUJET
Repère de l'épreuve : NC 22SN-PSE 1	Page 4 sur 12

Document 6 : Schéma station d'assainissement collectif



Source : www.ardennes-thierache.com

A partir du **document 6** :

- 1.15 **Expliquer** l'intérêt d'assainir l'eau avant le rejet dans l'environnement.
- 1.16 **Proposer** une mesure collective permettant de limiter la présence des polluants susceptibles d'être responsables de la féminisation des poissons.
- 1.17 **Argumenter** le choix de la non utilisation de pesticides organochlorés.

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	Session 2022
Épreuve: Prévention – Santé - Environnement	SUJET
Repère de l'épreuve : NC 22SN-PSE 1	Page 5 sur 12

DEUXIEME PARTIE – Thématique C

Les femmes sont nombreuses à travailler pendant leur grossesse. Cet état doit être pris en compte par l'employeur.

Situation professionnelle :

Etat des lieux de la situation de travail des femmes enceintes dans la grande distribution : témoignages de salariées

Aux dires des salariés, dans les magasins, cela se passe généralement plutôt bien pour les femmes enceintes.

Les **femmes enceintes** disent mener leur activité de même manière, tout en faisant plus attention à leur corps et « en l'écouter plus » : ne pas se cogner, s'asseoir, marcher plus lentement, prendre l'ascenseur, se mettre accroupie, solliciter plus souvent les clients.

[...]

Pour autant, les femmes enceintes rencontrées disent prendre peu de précautions spécifiques durant cette période.

Cependant, il y a des situations où cela peut poser problème par rapport à :

- l'activité de travail (port de charges, stress) ;
- la personne elle-même (âge, antécédents médicaux).

D'après <https://www.anact.fr> – 04/07/2017

A l'aide de la **situation professionnelle** et **des documents A et B** du dossier ressource :

2.1 Relever deux facteurs de pénibilité relatifs à l'activité de travail dans un magasin qui peuvent poser problème pour une femme enceinte.

2.2 Identifier pour chacun de ces deux facteurs de pénibilité le type de risque dont il s'agit.

Le médecin du travail participe au sein du CSE à la rédaction du DUER pour prendre en compte l'exposition aux risques professionnels des femmes enceintes dans une entreprise du secteur de la grande distribution.

2.3 Rappeler la signification du sigle CSE.

2.4 Préciser la mission du CSE qui justifie son implication dans la rédaction du DUER.

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	Session 2022
Épreuve: Prévention – Santé - Environnement	SUJET
Repère de l'épreuve : NC 22SN-PSE 1	Page 6 sur 12

A l'aide de la **situation professionnelle** et des **documents C et D** du dossier ressource :

- 2.5 Analyser** l'extrait du DUER du dossier ressource en justifiant les niveaux de gravité et de fréquence
- 2.6 Déduire** le niveau de priorité induit par cette estimation de la gravité et de la fréquence.
- 2.7 Expliquer** les conséquences de ce niveau de priorité sur les moyens alloués et le calendrier de mise en œuvre du programme annuel de prévention.
- 2.8 Proposer** une mesure pour prévenir les risques liés à la Manutention de charges lourdes réalisée par une salariée enceinte lors des opérations de mise en rayon, et **préciser** le type de prévention correspondant.
- 2.9 Argumenter** le choix de la mesure de prévention proposée en utilisant les critères de coûts et de faisabilité ou de délai de mise en œuvre.

A l'aide de la **situation professionnelle** et des **documents E, F et G** du dossier ressource :

- 2.10 Expliquer** l'obligation pour l'employeur de mettre en place le DUER.
- 2.11 Identifier** les sanctions auxquelles s'expose un employeur qui n'aurait pas rédigé le DUER, suite à l'accident du travail d'un salarié.
- 2.12 Expliquer** ce que prévoit la loi en cas d'impossibilité d'aménagement du poste d'une femme enceinte.

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	Session 2022
Épreuve: Prévention – Santé - Environnement	SUJET
Repère de l'épreuve : NC 22SN-PSE 1	Page 7 sur 12

Document A : les types de risques professionnels

	1. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement		10. Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets
	2. Risques de chutes de hauteur		11. Risques et nuisances liés au bruit
	3. Risques liés aux circulations internes de véhicules		12. Risques liés aux ambiances thermiques
	4. Risques routiers en mission		13. Risques d'incendie, d'explosion
	5. Risques liés à la charge physique de travail		14. Risques liés à l'électricité
	6. Risques liés à la manutention mécanique		15. Risques liés aux ambiances lumineuses
	7. Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets		16. Risques liés aux rayonnements
	8. Risques liés aux agents biologiques		17. Risques psychosociaux
	9. Risques liés aux équipements de travail		

Source : INRS (ED840)

Document B : Les missions du CSE



LES MISSIONS DU CSE

Entreprises de 50 salariés et +

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, le Comité Social et Economique reprend les compétences globales des instances représentatives actuelles. Pour les entreprises de 50 salariés et plus, ces compétences sont étendues.


<h3>EXPRESSION COLLECTIVE</h3> <p>Le CSE représente les intérêts des salariés pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- la gestion de l'entreprise- l'évolution économique et financière de l'entreprise- l'organisation du travail- la formation professionnelle	<h3>ORGANISATION DE L'ENTREPRISE</h3> <p>Le CSE est informé des sujets clés pour l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none">- mesures affectant les effectifs- organisation juridique, etc.- conditions de travail- mesures d'aménagement de postes de travail
<h3>SANTÉ ET SÉCURITÉ</h3> <p>Le CSE remplace le CHSCT :</p> <ul style="list-style-type: none">- analyse des risques professionnels- contribution à un accès facilité à tous les emplois- initiatives de prévention du harcèlement- inspections et enquêtes	<h3>INSPECTION DU TRAVAIL</h3> <p>Les membres du CSE sont informés de la présence des agents de contrôle de l'inspection du travail. Ils peuvent lui présenter leurs observations.</p>
<h3>DROIT D'ALERTE</h3> <p>Le CSE dispose d'un droit d'alerte :</p> <ul style="list-style-type: none">- en cas d'atteinte aux droits, à la santé ou aux libertés individuelles- en cas de danger grave et imminent- s'il a connaissance de faits susceptibles d'affecter l'entreprise	<h3>PARTICIPATION AU CA</h3> <p>Deux membres de la délégation du personnel du CSE assistent à toutes les séances du conseil d'administration ou de conseil de surveillance. Ils disposent d'une voix consultative et peuvent assister aux assemblées générales.</p>
<h3>CONSULTATION DU CSE</h3> <p>Le Comité Social et Economique est consulté sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- les orientations stratégiques de l'entreprise- la situation économique et financière de l'entreprise- la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi	

Source : <https://banqueentreprise.bnpparibas/fr/focus-entreprises/social/changements-cse>


Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	Session 2022
Épreuve: Prévention – Santé - Environnement	SUJET
Repère de l'épreuve : NC 22SN-PSE 1	Page 9 sur 12

Risques physiques et biomécaniques

Une multitude de facteurs



Dangers



- Manutention de charges
- Contraintes posturales
- Bruit et vibrations
- Rayonnement ionisants et non ionisants
- Travail statique
- Températures extrêmes
- Trajets et déplacements

Préconisations


- ✓ Prévoyez des pauses régulières, si possible dans un endroit calme en surélevant vos jambes.
- ✓ Portez des vêtements amples et confortables.
- ✓ Limitez les ports de charges.
- ✓ Alternez les tâches.
- ✓ Evitez les ambiances bruyantes, surtout au 3ème trimestre.
- ✓ Evitez les changements brusques de température et les températures extrêmes.
- ✓ Limitez les déplacements professionnels.

Métiers concernés : Tous les métiers – Tous les secteurs d'activité

Ne pas oublier

Un autre risque primordial à prendre en compte :
Les contraintes horaires et notamment le travail de nuit

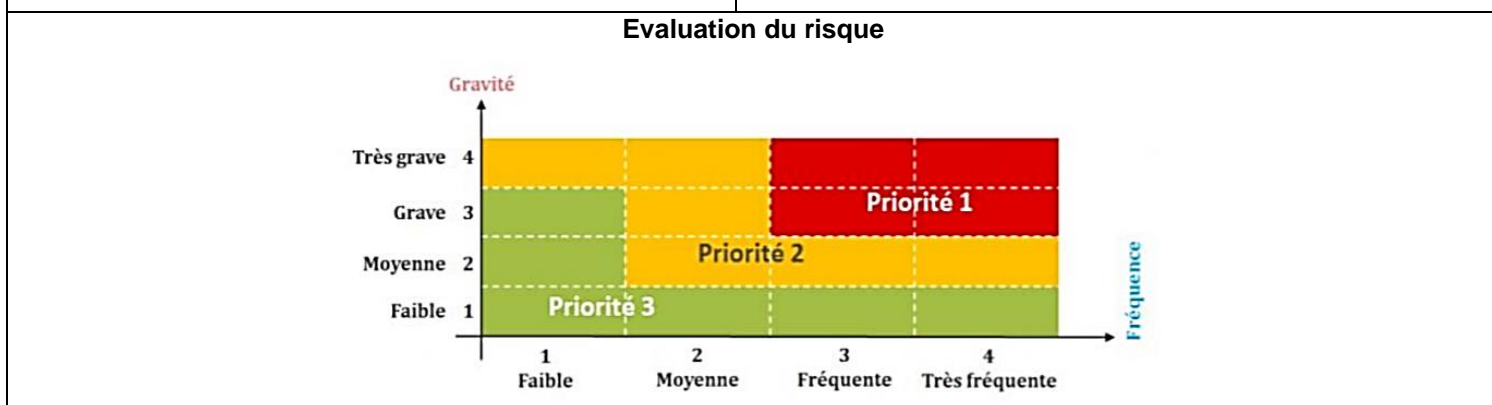
Reproduction, grossesse et santé au travail – SIST Centre Alsace



Document D : Extrait du DUER d'une entreprise de la grande distribution prenant en compte le risque lié à la grossesse dans les opérations de mise en rayon.

Situation dangereuse	Evènement dangereux	Dommages éventuels	Estimation du risque		Priorité
			Gravité	Fréquence	
Opérations de mise en rayon réalisées par une salariée enceinte	Manutention de charges lourdes	Fausse couche	4	4	?

Evaluation de la gravité du dommage	Probabilité de l'apparition du dommage																					
<p>1 faible : accident sans arrêt de travail</p> <p>2 moyen : accident avec arrêt de travail</p> <p>3 grave : accident avec incapacité permanente</p> <p>4 très grave : décès</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Fréquence et/ou durée d'exposition au danger</th> <th>Probabilité d'apparition d'un évènement dangereux</th> <th colspan="2">Probabilité d'apparition du dommage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">départ</td> <td rowspan="2">Fréquent et/ou longue durée d'exposition</td> <td>Élevée</td> <td>4</td> <td>Très probable</td> </tr> <tr> <td>Faible</td> <td>3</td> <td>Probable</td> </tr> <tr> <td rowspan="2"></td> <td rowspan="2">rare et/ou courte durée d'exposition</td> <td>Élevée</td> <td>2</td> <td>Improbable</td> </tr> <tr> <td>Faible</td> <td>1</td> <td>Très improbable</td> </tr> </tbody> </table>	Fréquence et/ou durée d'exposition au danger		Probabilité d'apparition d'un évènement dangereux	Probabilité d'apparition du dommage		départ	Fréquent et/ou longue durée d'exposition	Élevée	4	Très probable	Faible	3	Probable		rare et/ou courte durée d'exposition	Élevée	2	Improbable	Faible	1	Très improbable
Fréquence et/ou durée d'exposition au danger		Probabilité d'apparition d'un évènement dangereux	Probabilité d'apparition du dommage																			
départ	Fréquent et/ou longue durée d'exposition	Élevée	4	Très probable																		
		Faible	3	Probable																		
	rare et/ou courte durée d'exposition	Élevée	2	Improbable																		
		Faible	1	Très improbable																		



Extrait du programme annuel de prévention :

Unité de travail	Situation dangereuse	Niveau de priorité	Mesure de prévention proposée	Coût	Délai d'exécution
Mise en rayon	Manutention de charges lourdes réalisée par une salariée enceinte	?	Les tâches de manutention lourdes sont reportées sur les autres membres de l'équipe	0	Immédiat

Document E : Prise en compte de la grossesse dans le DUER

Prise en compte de la grossesse dans le cadre de l'évaluation des risques

Aux termes de l'article L. 4121-3 du code du travail, l'employeur doit évaluer les risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs et transcrire les résultats de cette évaluation dans un Document Unique (art. R. 4121-1). La modification récente de l'article L. 4121-3, prévoyant que l'évaluation des risques doit prendre en compte l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe, renforce le devoir de vigilance à l'égard de la grossesse.

Par ailleurs, on note une mention explicite sur les femmes enceintes parmi les missions du CSE/CHSCT. Ce dernier, aux termes de l'article L. 4612-2, doit en effet procéder à l'analyse des risques professionnels auxquels celles-ci peuvent être exposées.

Source : www.anact.fr

Document F : Aménagements de poste des salariées enceintes

Changement temporaire d'affectation pour raisons médicales

« Si son état de santé médicalement constaté l'exige, la salariée enceinte peut demander à être temporairement affectée dans un autre emploi » (L. 1225-7). Si l'avis du médecin traitant peut être suffisant, en cas de désaccord, seul le médecin du travail est habilité à se prononcer sur le changement de poste et l'aptitude à travailler.

Changement temporaire d'affectation en cas de travail de nuit ou d'exposition à certains risques fixés par décret

Si l'employeur ne peut pas proposer un autre emploi à la salariée, il lui en fait connaître les motifs par écrit, ainsi qu'au médecin du travail. La salariée est alors dispensée de travail et son contrat est suspendu jusqu'à la date du début de son congé légal de maternité (L. 1225-10 et L. 1225-14). La salariée doit bénéficier d'une garantie de rémunération.

Source : www.anact.fr

Document G : Sanctions prévues en cas d'absence de DUER dans une entreprise

Le fait de ne pas rédiger le DUER est passible d'une amende de 5^{ème} classe soit 1.500 euros et 3.000 euros en cas de récidive (article R4741-1 du Code du travail). Cependant, le risque est bien plus grand en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle d'un salarié. En effet, le juge demandera à voir le DUER. Or, l'absence ou la mauvaise rédaction du DUER (si des risques ont été oubliés par exemple) pourra entraîner la reconnaissance d'une « faute inexcusable » de l'employeur.

(...) L'employeur est tenu envers le salarié d'une obligation de sécurité et de résultat. Ainsi, « lorsque l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié, et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver », l'on considèrera que l'accident ou la maladie professionnelle du salarié est dû à une « faute inexcusable de l'employeur ». (article L4121-1 du Code du travail ; Cour de cassation, chambre sociale, du 28 février 2002, 00-10.051, Publié au bulletin) ;

Conséquences financières : l'entreprise pourra être condamnée à verser au salarié une rente (ou un capital), elle risque par ailleurs une amende pouvant aller jusqu'à 225.000 euros [...] et une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 3 ans.

Source : <https://www.village-justice.com/articles/document-unique-evaluation-des,22105.html>

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	Session 2022
Épreuve: Prévention – Santé - Environnement	SUJET
Repère de l'épreuve : NC 22SN-PSE 1	Page 12 sur 12